

Droit du travail

Avosial présente 15 propositions pour une « flexibilité réelle » du droit du travail

Simplifier le recours au CDD et au travail à temps partiel, créer une instance unique de représentation du personnel habilitée à négocier les accords d'entreprise, ajouter « la réorganisation dans l'intérêt de l'entreprise » aux motifs économiques de licenciement, réduire à trois mois les délais de prescription des actions en contestation d'une sanction disciplinaire, d'une rupture du contrat de travail ou en rappel de salaires, supprimer les sanctions pénales, le droit à réintégration en cas de licenciement nul, le plancher d'indemnisation en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse et l'obligation de reclassement au-delà du périmètre de la seule entreprise... Voici certaines des 15 propositions de « refondation du droit du travail » présentées, le 10 avril, par Avosial, un syndicat d'avocats d'employeurs en droit social. Ce dernier salue les « *premiers fruits* » portés par la loi Travail mais estime que le droit du travail reste trop contraignant pour les entreprises. Ses propositions, adressées aux candidats à l'élection présidentielle, visent notamment une « *flexibilité réelle du droit du travail* » et un rééquilibrage des libertés des employeurs et des salariés au sein de l'entreprise, les juges étant considérés comme trop sévères vis-à-vis des employeurs alors que les salariés seraient « *souvent protégés à outrance* ». Avosial affirme avoir déjà rencontré les équipes d'Emmanuel Macron et de François Fillon pour échanger sur ces propositions.